

Campagne Appel à la conscience

Exemples de bulletin d'annonces Euthanasie/Suicide assisté - février 2017

Adhérez à «Appel à la conscience » - du 6 février au 31 mars 2017

Durant les semaines à venir, les membres du Parlement provincial de l'Ontario réviseront le projet de loi 84 qui traite des questions juridiques liées à l'euthanasie et l'assistance au suicide. En ce moment, l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario force les médecins, malgré leurs objections, à assister un patient lorsqu'il décide de mettre fin à ses jours. Aucun autre pays ne fait de même. Veuillez visiter www.CanadiansforConscience.ca pour en apprendre davantage sur la question, adhérer à « Appel à la conscience » et écrire directement à votre député élu en demandant un amendement au projet de loi 84 pour y ajouter une protection à la conscience.

Adhérez à « Appel à la conscience » - du 6 février au 31 mars 2017

Maintenant que le Canada a légalisé l'assistance au suicide et l'euthanasie, saviez-vous que les médecins en Ontario sont forcés de référer les patients cherchant à mettre un terme à leur vie? Les médecins qui s'opposent à l'assistance au suicide de leurs patients, voient l'obligation de référer à un collègue comme une complicité à cette pratique. Aucun autre pays dans le monde, ayant légalisé l'euthanasie et l'assistance au suicide, n'a obligé ses travailleurs de la santé ni ses établissements à agir à l'encontre de leur conscience. Veuillez visiter www.CanadiansforConscience.ca pour en apprendre davantage, adhérer à "Appel à la conscience" et écrire directement à votre député du Parlement provincial pour leur demander de protéger la liberté de conscience.

Adhérez à « Appel à la conscience » - du 6 février au 31 mars 2017

Le Canada a légalisé l'euthanasie et l'assistance au suicide en juin 2016. Entre juin et décembre 2016, plus de 740 personnes à travers le pays sont mortes de ce qui est maintenant appelé « l'aide médicale à mourir ». Pendant ce temps, seulement 30 % des Canadiens ont accès à des soins palliatifs (en fin de vie) de qualité. Veuillez visiter www.CanadiansforConscience.ca pour en apprendre davantage, adhérer à "Appel à la conscience" et écrire directement à votre député du Parlement provincial pour leur demander de protéger la liberté de conscience.

Adhérez à « Appel à la conscience » - du 6 février au 31 mars 2017

Le Gouvernement du Canada a passé la loi en juin 2016, légalisant l'euthanasie et l'assistance au suicide. Malgré la formulation utilisée, visant à protéger ses médecins et établissements, l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario force les travailleurs des services médicaux à participer à l'acte de mettre fin à la vie de leurs patients. Aucun autre pays n'impose cette participation. Les provinces à travers le Canada ne prennent pas part à cette pratique. Pourtant, l'Ontario refuse de protéger les médecins qui s'opposent au suicide assisté et à l'euthanasie. Veuillez visiter www.CanadiansforConscience.ca pour en apprendre davantage, adhérer à "Appel à la conscience" et écrire directement à votre député du Parlement provincial pour leur demander de protéger la liberté de conscience.

Adhérez à « Appel à la conscience » - du 6 février au 31 mars 2017

Maintenant que l'euthanasie et l'assistance au suicide ont été légalisées au Canada, les médecins de l'Ontario se voient forcés de participer au meurtre de leurs patients. Si votre médecin de famille ou chirurgien refuse de référer son patient à un collègue pour de l'assistance au suicide ou l'euthanasie, il pourrait être condamné à une amende, devoir subir une sanction disciplinaire ou même être radié du corps médical. Beaucoup peuvent se voir forcés de partir à la retraite ou de quitter la province si le Gouvernement provincial ne reconnaît pas leur liberté de conscience. Veuillez visiter www.CanadiansforConscience.ca pour en apprendre davantage, adhérer à "Appel à la conscience" et écrire directement à votre député du Parlement provincial pour leur demander de protéger la liberté de conscience.